

Les manuels d'enseignement

devant le Sénat.

On se souvient de l'importante discussion qui a eu lieu, à la dernière session de notre Conseil général, sur les manuels d'enseignement moral et civique qui ont encouru les rigueurs de la congrégation de l'Index. La question soulevée au Conseil général par M. de Saisy a été portée jeudi devant le Sénat, dans les mêmes termes, par M. de Broglie.

M. le duc de Broglie a interpellé le ministre de l'instruction publique « sur les moyens dont le gouvernement compte user pour assurer, dans les livres destinés aux écoles publiques, le respect qui est dû aux croyances et aux sentiments des familles ». M. de Broglie reprochait au ministre de l'instruction publique de laisser les instituteurs faire usage dans leur enseignement de ces ouvrages condamnés à Rome, et il voyait dans cette tolérance une infraction à la neutralité religieuse promise par le gouvernement.

M. Jules Ferry ne s'est pas montré fort sensible aux doléances de l'orateur de la droite; à ses yeux, la campagne organisée au nom de la liberté religieuse poursuit partout un but politique. C'est absolument ce que M. le préfet du Finistère avait dit à M. de Saisy et ce que disent tous les hommes au courant des manœuvres monarchico-cléricales.

Au point de vue religieux, dit en substance M. le ministre, a-t-on porté atteinte à la neutralité promise ? Y a-t-on manqué de manière à justifier cette levée de boucliers qui a jeté un trouble si profond dans toute la France ? Pour tous les hommes de bonne foi, ces manifestations sont tellement exagérées, qu'on a le droit d'en

conclure que cette campagne a été plutôt politique que religieuse. La plupart de ceux qui attaquent ces petits manuels ne les ont pas lus. Il est vrai que la congrégation de l'Index les a lus, et cela peut suffire à certains catholiques, mais cela ne peut suffire à un gouvernement sérieux. — Mais ils ont été condamnés par les évêques et les pères de famille, crie-t-on à droite. M. Jules Ferry s'attache à montrer par quelques citations, qu'il n'y a rien de répréhensible, au point de vue de la pure doctrine morale, soit dans la dernière édition revue et corrigée par l'auteur, du manuel de M. Paul Bert, soit dans celui de M. Compayré. Le ministre lit aussi un passage du livre le *Petit Citoyen*, dont l'auteur est M. Jules Simon, et où se trouve sur le mariage civil exactement la même thèse que dans le manuel de M. de Compayré. Ce livre n'est point condamné par la congrégation de l'Index, et il s'en félicite.

Puis il ajoute :

« Messieurs, je ne veux laisser aucune incertitude sur ma pensée : je ne suis pas juge, je n'ai pas le droit d'être le juge des sentiments du clergé ; je trouve naturel que des membres du clergé, que des évêques condamnent certains livres, qu'ils déclarent qu'à leur avis ils ne sont pas bons ; c'est leur droit.

« Mais je demande à tout homme de bonne foi si les prêtres qui se sont lancés dans la campagne que vous savez, sont restés dans la mesure, dans la vraie limite de leurs devoirs, et si les manifestations que nous avons frappées avec les seules armes que nous eussions à notre disposition, étaient le moins du monde en rapport avec les faits qu'elles voulaient atteindre.

« Comment ! Frapper toutes les écoles, chasser les enfants du catéchisme, leur dire qu'ils ne seraient plus admis à la communion

parce que des instituteurs avaient ces livres et qu'ils étaient exposés à les lire....

Un membre à droite. — Cela ne tombe pas sous votre appréciation.

« M. Jules Ferry. — Ce qui ne tombe pas sous notre appréciation, sous l'appréciation des pouvoirs publics, c'est l'action des confesseurs.

« Non ! Nous ne voulons pas nous ingérer dans ce qui se passe au confessionnal, comme le faisaient les anciens Parlements, quand ils rendaient des arrêts en disant : cet arrêt tiendra lieu de sacrement
(Rires.)

« Nous ne pouvons admettre que le Gouvernement, quand il a un ambassadeur à Rome, quand il en a un du Saint-Siège à Paris, puisse laisser publier impunément un décret de la congrégation de l'Index, qui passe même par-dessus la tête du secrétaire d'Etat pontifical pour venir allumer un incendie en France.

« Oui, le coup était bien combiné de la part de ceux qui l'ont préparé; mais le gouvernement, qui se prêterait à de telles manœuvres ne serait pas digne de sa mission.

« Nous voulons, je l'ai déjà répété bien des fois, j'y épense mes forces, nous voulons vivre en paix avec Rome ; eh bien ! Les faits que j'ai signalés ne sauraient venir que des plus grands ennemis du régime concordataire, et si nous les tolérions, vous verriez bientôt cette rupture du Concordat, réclamée de plus d'une part.

« Comment ! Trouvez-vous donc bonnes ces interdictions en masse ? Vous trouvez bon qu'on vienne dire à des enfants : Vous ne communiez pas, parce que l'un d'entre vous a un manuel Compayré !

« Je dis que ce sont là des indignités, et ces indignités méritent d'être châtiées, et nous les châtierons toutes les fois qu'elles se produiront.

En terminant, M. le président du conseil annonce, — ce qui prouve l'esprit de conciliation qui anime le gouvernement, — qu'il a résolu de saisir le conseil supérieur, dès sa prochaine session, d'une proposition tendant à ce que l'inscription des manuels nouveaux comme admissibles dans les écoles ne soit définitive que le jour où ils auront été examinés par le ministre et le conseil supérieur.

Ne finirons-nous point par sortir de cette fastidieuse question des manuels scolaires, dit le *Temps*? Tout a été dit sur ce sujet dans tous les sens et sous toutes les formes. Nous ne voyons plus que les libraires qui aient un intérêt de réclame à éterniser cette discussion. Aussi, rien n'a semblé plus inutile que l'interpellation que M. de Broglie est venu développer à la tribune du Sénat. Il n'y apportait rien de neuf et ne pouvait espérer que M. le ministre de l'instruction publique lui fît une autre réponse que celle qu'il avait déjà donnée dans son discours au dernier congrès pédagogique. Il est vrai que cette question des manuels de morale reste le seul cheval de bataille des hommes de la droite ; mais, à force de s'en servir, on finit par l'user ; elle ne peut plus émouvoir les esprits. On l'a bien vu au vote du Sénat, qui a donné au gouvernement la plus forte majorité qu'il ait jamais obtenue dans des discussions de cette nature.

Le Finistère, 6 juin 1883.
